



*Auteuil, 24 septembre 1867<sup>1</sup>*

## Sur la pauvreté

### Ste Marie Eugénie de Jésus

Mes bien chères sœurs,

J'ai désiré vous réunir aujourd'hui pour vous parler d'un usage qui semble vouloir s'introduire parmi nous, et qui me préoccupe au point de vue de la pauvreté. C'est l'habitude qu'on a prise en quittant une maison d'emporter avec soi tout un petit bagage de livres, métiers, etc. Ceci, mes sœurs, me paraît entièrement contraire à la pauvreté et sortir tout à fait de l'esprit de nos règles et de la manière dont nous avons compris que la pauvreté serait observée parmi nous au commencement de notre fondation.

Je vous avoue que j'ignorais complètement cet abus qui s'est glissé peu à peu et je suis convaincue, sans mauvaise intention de la part de personne, mais en s'appuyant sur l'exemple les unes des autres. C'est là justement qu'est le danger, mes chères sœurs, et j'ai voulu en causer avec vous au moment des séparations et des départs parce qu'il me semble très important de ne pas laisser s'établir un usage qui serait une source d'imperfections et qui diminuerait parmi nous l'esprit de pauvreté.

Je ne jette ici la pierre à personne et vous comprenez que mon intention n'est pas de vous faire de la peine, ni de contrarier aucune de vous. Ce n'est pas comme supérieure générale que je vous parle aujourd'hui, mais j'ai du zèle pour notre Congrégation et vous en avez aussi. Nous cherchons ensemble les moyens de la rendre aussi sainte que possible, et je suis bien sûre que vous ne voudriez pas que ce qui est essentiel à la vie religieuse fût mieux observé dans d'autres Ordres qu'à l'Assomption.

Notre pensée au commencement de l'Institut a été que la pauvreté fût pratiquée très étroitement parmi nous. Nous avons voulu plus de pauvreté que les autres congrégations enseignantes dans la nourriture, les objets à notre usage comme les couverts de bois, etc., dans notre cellule où le lit se compose seulement d'une paille et de deux tréteaux. Tout cela ne nous coûtait pas, nous aimions à sentir la pauvreté. Mais notre but ne serait pas atteint si chaque sœur avait un certain nombre d'objets en propre qui deviendraient comme un apanage qu'elle emporterait d'une maison à une autre et qui formeraient une véritable propriété.

Je vous disais que j'étais sûre que vous ne voudriez pas que nos usages fussent moins religieux que ceux d'autres communautés enseignantes. Eh bien, voyez les Jésuites, je suis très frappée de la manière dont la pauvreté est observée parmi eux. Qu'avait avec lui le père Mas ? Presque rien, le linge le plus indispensable et puis son bréviaire et l'Imitation de Jésus-Christ, il n'avait pas même la Sainte Bible. Les Jésuites n'emportent jamais de livres d'une maison à une autre. Remarquez cependant qu'ils leur sont encore bien plus nécessaires qu'à nous. Il y a des maisons où ils trouvent de très riches bibliothèques, mais il y en a d'autres où ils en trouvent de très pauvres et de très incomplètes. Pour

---

1. La retraite d'Auteuil vient de s'achever. Elle a été prêchée par le père Mas S.J. « qui a fait beaucoup de bien. » Dans ce Chapitre, mère Marie-Eugénie parle de la pauvreté et elle cite l'exemple de ce religieux. Elle entrevoit aussi l'avenir de la Congrégation. Par ailleurs en juillet, elle avait écrit avec confiance : « Je pense, je sens que je quitte les ruisseaux et que je vais à la mer ne fût-ce que par le fait de la vie qui s'avance, et ce qu'est cette mer me remplit et m'enivre » (n° 3136).

leur linge, quand ils arrivent dans une maison on leur attribue une case. Que dans cette case il y ait du linge vieux ou neuf, qu'il y en ait peu ou beaucoup, ils se contentent de ce qu'on leur donne, jusqu'à ce qu'ils aillent dans une autre maison où une autre case leur est attribuée.

À cause des santés, nous avons été obligées de séparer le linge, mais à part des chemises, des mouchoirs et des bas, je ne vois pas ce qu'une sœur peut avoir à emporter et je m'étonne toujours quand trente kilos ne suffisent pas pour son bagage. Mais on se dit : « Je vais peut-être aller dans une maison où on manque de tout et je serai bien embarrassée si je n'ai pas avec moi ce qui m'est nécessaire pour donner les leçons, travailler, etc. »

Mes sœurs, en quoi consiste la pauvreté si ce n'est à sentir la privation, le manque. Vous ne sentez pas la pauvreté si vous avez autour de vous tout ce qu'il vous faut. Qu'on tâche de monter les maisons le mieux possible, de se procurer tous les livres nécessaires pour l'enseignement, rien de mieux. Mais qu'il soit bien entendu que c'est donné à la maison et non à telle sœur, et que chaque sœur laisse après elle tout ce qui aura été à son usage, à l'exception du linge. Il faudra, je crois, que quelque chose soit réglé là-dessus et écrit dans nos Constitutions. L'essentiel pour nous, chères sœurs, c'est de n'avoir pas de propriété personnelle. L'esprit de pauvreté serait mieux conservé dans une communauté qui posséderait beaucoup comme communauté, mais où chaque sujet serait très pauvre individuellement, que dans une autre où l'on n'aurait pas les mêmes propriétés générales, mais où se trouverait une foule de petites propriétés particulières, et vous le comprenez très bien.

Je voudrais aussi vous faire une recommandation au sujet de la vie commune. On vous en a parlé dans la retraite comme d'un moyen d'édification et de sanctification, je ne saurais trop insister là-dessus. Tendez toujours à suivre le plus exactement possible tout ce qui est de la règle ou des usages de la maison comme le lever à 5h, l'oraison en commun, les repas aux heures régulières, la nourriture générale, etc. Quelquefois on est obligé de demander des dispenses pour la santé. Très bien, mais que ces dispenses ne deviennent pas pour vous une règle que vous suivrez le reste de vos jours, qu'un pas fait dans la voie des adoucissements ne soit pas une chose acquise. Il y a des sœurs qui sont fort délicates étant jeunes et qui se fortifient en vieillissant. Les soins qu'on leur donnait ne sont donc plus nécessaires, elles ne doivent plus les demander.

Quand on est jeune on a besoin de plus de sommeil, mais en revanche on supporte une nourriture plus lourde et plus grossière. Si en vieillissant on veut conserver les adoucissements accordés pour le sommeil avec les exceptions nouvelles pour la nourriture, cela devient un abus. Tendez toujours à rentrer dans la vie commune, qu'au moins votre affection y soit. Vous comprenez, mes chères sœurs, que ce n'est pas à une supérieure à vous dire : « Pouvez-vous vous passer de telle chose, vous priver de tel adoucissement ? » C'est un rôle bien peu maternel que vous lui feriez jouer là. Au contraire lorsque vous lui demanderez de ne plus user d'une dispense, bien souvent elle vous le refusera, mais vous aurez fait un acte de bonne volonté qui aura été très agréable à Notre-Seigneur.

Je vous ai dit ces choses, mes chères sœurs, parce que l'avenir de la Congrégation me préoccupe. Le temps passe, les années s'écoulent. J'ai cinquante ans ; dans dix ans, vingt ans au plus, il ne faut pas se le dissimuler, une autre génération aura succédé à celle-ci et le gouvernement aura passé en d'autres mains. L'essentiel n'est pas que telle personne vive quatre ou cinq ans de plus, mais que, toutes unies dans une même pensée et un même esprit, nous laissions à celles qui nous suivront des exemples qu'elles puissent imiter et des traditions parfaitement religieuses. On s'appuiera beaucoup, plus tard, sur ce que nous aurons fait, et c'est un compte terrible que nous aurons à rendre à Dieu, moi surtout, mais vous aussi, mes chères sœurs.

Je vais maintenant vous lire la liste des sœurs qui composeront cette année chacune de nos maisons. Cette liste devra être lue dorénavant à la fin de la grande retraite générale. Je crois qu'il est bon que nous établissions que les maisons seront organisées pour un an et qu'à moins de circonstances toutes particulières il n'y aura de changement qu'au moment des vacances. Ce sera beaucoup plus avantageux pour les pensionnats que les changements dérangent toujours beaucoup, et cela donnera aux sœurs plus de tranquillité et de paix.

Je crois aussi que l'on mettra à Rome dans nos règles que les supérieures particulières seront élues pour trois ans. Ceci a un grand avantage et vous allez le comprendre : d'abord cela donne plus de stabilité aux maisons et puis cela simplifie beaucoup le travail pour une Supérieure Générale. Ce n'est que tous les trois ans qu'elle a à s'occuper des supérieures particulières et tout le reste du temps il y a un grand repos d'esprit pour elle et un grand calme dans les maisons.